

COP23

La question des financements reste cruciale

La majorité des plans climats nationaux dotés d'une composante « adaptation au changement climatique », soumis dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, donnent la priorité à l'eau. Mais il faudrait que les financements soient multipliés par trois et atteignent 255 milliards d'euros par an pour atteindre les objectifs fixés.

C'est la teneur du message qu'a souhaité faire passer la communauté internationale de l'eau le 10 novembre dernier à l'occasion de la journée eau de la COP23, la Conférence de l'ONU sur le changement climatique. « Au cœur du défi climatique, il y a deux lacunes que nous devons combler d'urgence: l'ambition et le déficit d'investissement, a

expliqué Eric Usher, Directeur de l'Initiative Financière du PNUE. Il appartient maintenant aux gouvernements nationaux d'accroître l'ambition de leurs CDN (Contributions déterminées au niveau national) afin de combler le déficit d'émissions de 17 GtCO₂ auquel nous serons toujours confrontés en 2030. Nous avons besoin que tous les acteurs financiers - publics, privés, nationaux, internationaux, marchés et régulateurs inclus - travaillent ensemble, efficacement, pour mobiliser les financements nécessaires chaque année ».



L'eau reste fréquemment appréhendée comme une question locale, alors que les conséquences d'une gestion inadaptée ont, dans un contexte de tensions exacerbées par les changements climatiques, un impact mondial. Ainsi, 40 % de la population mondiale sera confrontée à des pénuries d'eau d'ici 2050, accélérant de fait les migrations et catalysant des conflits.

Les experts de la communauté de l'eau ont expliqué que les pays devraient passer de la parole aux actes, notamment en renforçant les efforts annoncés dans leurs plans climatiques nationaux, connus sous le nom de Contributions déterminées au niveau national. L'eau doit devenir la grande priorité des politiques nationales et être intégrée dans d'autres grands secteurs tels que l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, ont-ils indiqué.

La communauté internationale de l'eau, très unie, a également co-signé une « Déclaration de solutions fondées sur la nature », solutions qui se traduisent par des actions de protection, de restauration et de gestion durable des écosystèmes permettant d'agir tant sur l'atténuation (stockage de carbone) que sur l'adaptation (limitation des risques naturels, résilience des territoires).

Des solutions qui contribuent également à la préservation de la biodiversité, défi étroitement lié à celui du changement climatique. Elles sont par ailleurs fondamentales pour répondre aux Objectifs

de Développement Durable, en particulier l'ODD6 (eau), l'ODD13 (changement climatique), l'ODD14 (océans), l'ODD2 (faim zéro) et l'ODD15 (écosystèmes). L'ambition fait aussi trop souvent défaut. L'eau reste ainsi fréquemment appréhendée comme une question locale, alors que les conséquences d'une gestion inadaptée ont, dans un contexte de tensions exacerbées par les changements climatiques, un impact mondial.

Ainsi, 40 % de la population mondiale sera confrontée à des pénuries d'eau d'ici 2050, accélérant de fait les migrations et catalysant des conflits. D'autres régions du monde pourraient perdre jusqu'à 6 % de leur PIB du fait de pénuries d'eau. « Impliquer les femmes comme les hommes dans les prises de décision et dans la gestion intégrée des ressources en eau conduit à une durabilité, une gouvernance et une efficacité optimales », a expliqué Mariet Verhoef-Cohen, Présidente de Women for Water Partnership, s'exprimant au nom des acteurs de l'eau.

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro de Décembre de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Les boues et leur traitement

Autres thèmes :

- L'analyse des eaux de piscine
- Assainissement gravitaire : quelles alternatives ?
- Anticalcaire, antitartre, anticorrosion : les solutions
- Le nettoyage des bassins d'orages et d'eaux pluviales
- Les stations hydrométriques
- Epuration : faire face aux variations de charge



L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjoh Janet@editions-joh Janet.com

Thème du prochain numéro

Eaux pluviales en milieu urbain : vers des solutions multifonctions et décentralisées (Janvier)

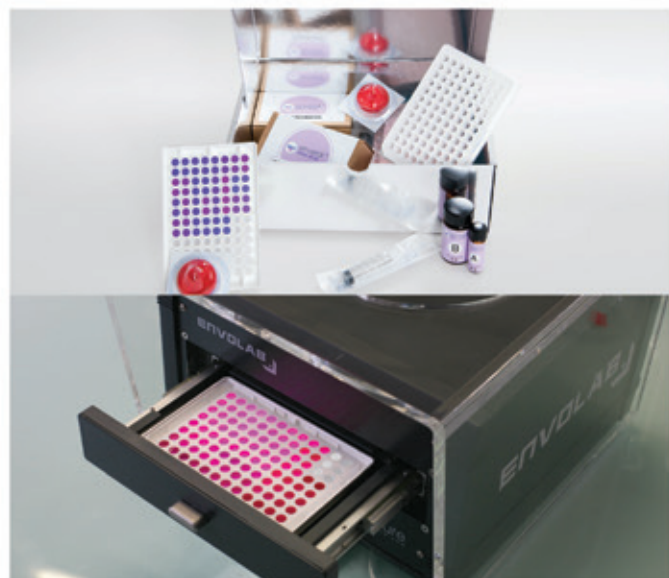
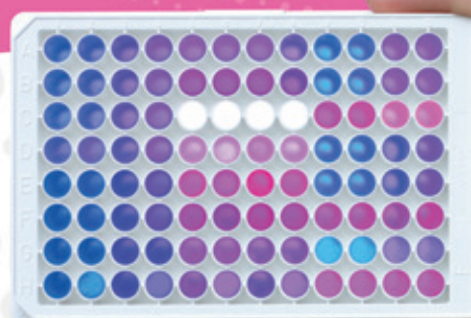


enverdi®
DBO



**VOS RESULTATS DBO5
RÉGLEMENTAIRES
EN SEULEMENT 48H**

AMS Envulure est l'inventeur d'une innovation française sans précédent : obtenir un résultat équivalent à la DBO5 en seulement 48H avec la même fiabilité que la méthode de référence, grâce à une technologie innovante couplant le format micro-plaque haut-débit et la détection par fluorescence : Enverdi-DBO



● ● ● SOLUTION CLÉS-EN-MAINS

Pour sécuriser et faciliter vos mesures de DBO5 en 48H nous avons mis au point une solution clés-en-mains comprenant la souche bactérienne, les réactifs, les étalons de calibration, les micro-plaques et le lecteur de fluorescence.

● ● ● DEPUIS SEPTEMBRE 2017 : NOUVELLE MÉTHODE RÉGLEMENTAIRE EN FRANCE

Dans le cadre du dispositif France Expérimentation, le gouvernement a retenu la méthode Enverdi-DBO (code Sandre 991) pour une expérimentation de deux ans en France en conditions réelles à compter de septembre 2017.

Dès maintenant, expérimentez les avantages de la DBO5 en 48h de façon officielle et dans un cadre réglementaire !



www.amsalliance.com/fr

(+33) 01 34 18 71 10

NOMINATIONS

■ **DDT du Finistère:** Hugues Vincent (ACIAM), est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Finistère, délégué à la mer et au littoral à compter du 1^{er} novembre 2017.

■ **DDT de Maine et Loire:** Morgan Priol (ICPEF), est nommée directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire à compter du 6 novembre 2017.

■ **DDT de Seine et Marne:** Igor Kisseleff (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne à compter du 12 novembre 2017.

■ **DDT de l'Oise:** Emmanuelle Clomes, (ICPEF) est nommée directrice départementale adjointe des territoires de l'Oise à compter du 13 novembre 2017

■ **DREAL Aquitaine:** Jean-Pascal Biard, administrateur civil hors classe, est nommé directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

■ **DDPP de l'Isère:** Stéphan Pinede, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations de l'Isère, à compter du 1^{er} novembre 2017.

■ **DDCSPP du Tarn:** Michèle Eymery, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations du Tarn, à compter du 13 novembre 2017.

■ **Agence de l'eau Loire-Bretagne:** Par décret du Président de la République en date du 13 novembre 2017, Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale de l'administration du développement durable, est nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

■ **DRIEA:** Sophie Marmouget, administratrice générale, est nommée directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'équipement et de l'aménagement, chargée du pilotage des services, de la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2017, pour une durée de cinq ans.

Les journées eau des COPs, désormais institutionnalisées de COP en COP, ont quand même permis de renforcer l'unité de la communauté de l'eau et de porter

plusieurs messages collectifs. La communauté internationale de l'eau repose notamment sur plusieurs réseaux dont #ClimateIsWater, l'Alliance Internatio-

nale pour l'Eau et l'Adaptation au changement climatique (AGWA), et les Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (GafWAC-AMEC). ■

ACTUALITÉS FRANCE

PLF 2018

La tension demeure au sein des agences

La fronde se poursuit. Face aux contraintes budgétaires imposées aux agences dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, les élus du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont décidé de ne pas voter le budget 2018 de l'agence en l'état. Les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau Seine Normandie et Adour Garonne ont décidé de faire de même.

Le vote du budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, prévu lors de la séance du conseil d'administration du 9 novembre, a fait l'objet de nombreuses discussions.

Les élus représentant les collectivités locales et les usagers se sont déclarés alarmés par l'augmentation des prélèvements de l'État sur l'ensemble des 6 agences de l'eau, ce qui entraîne, pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

un manque à gagner d'environ 50 M€. Avec des ressources en nette diminution, les administrateurs de l'agence de l'eau doivent faire des choix draconiens pour définir les aides financières du futur 11^{ème} programme 2019-2024 en préparation. En conséquence, et au regard du manque de visibilité définitive de la loi de finances pour 2018, le conseil d'administration a voté le report du vote du budget 2018 de l'agence au 7 décembre 2017, afin « de prendre le temps d'alerter les pouvoirs publics et le Gouvernement de la situation alarmante des agences de l'eau et des répercussions financières sur les aides de l'agence, notamment en direction des collectivités locales ». Une prochaine réunion est prévue le 7 décembre prochain.

Quant au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il a rejeté son projet

de budget par 19 voix contre, 10 pour (les représentants de l'État) et 2 abstentions. « *Les Administrateurs de l'Agence de l'eau ont souhaité protester contre le pillage des moyens de la politique de l'eau au profit du budget général de l'État, a expliqué François Sauvadet, Président du Comité de Bassin. Si l'institutionnalisation de ces prélèvements remet en question le principe selon lequel "l'eau paye l'eau", fondement de la politique de l'eau mise en place par les comités de bassin et les agences, elle rend également impossible l'atteinte de l'objectif de 100 % de bon état des eaux en 2027 fixé par l'Union Européenne. À l'heure de "l'avertissement à l'humanité" sur le climat de 15.000 scientifiques internationaux, l'État doit prendre ses responsabilités et nous donner les moyens d'une politique de l'eau ambitieuse* » a-t-il conclu. ■

Gestion des ressources

Création d'une cellule d'expertise chargée d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique

Placée sous l'autorité conjointe de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture,

cette cellule d'expertise sur la gestion de la ressource en eau « dans le domaine agricole » a pour mission d'examiner les projets en cours, d'identifier

les difficultés rencontrées et les solutions susceptibles d'améliorer le dispositif général et la qualité des projets en accélérant leur réalisation.